

L'AVENIR DES
ORDURES MENAGERES
EN CHARENTE

DOSSIER DE PRESSE

Le 26 octobre 2022

Contact : Alexa BADIN, responsable communication, 05 45 65 22 52



SOMMAIRE

État de la situation actuelle des déchets charentais.....	3
La fin du stockage des déchets résiduels	4
Un scénario pertinent à confirmer	5
Réseau de chaleur et production électrique.....	6
Mutualiser avec des collectivités voisines	7
Des réserves à lever par la poursuite d'études complémentaires.....	8
Calitom, syndicat des déchets en Charente	9

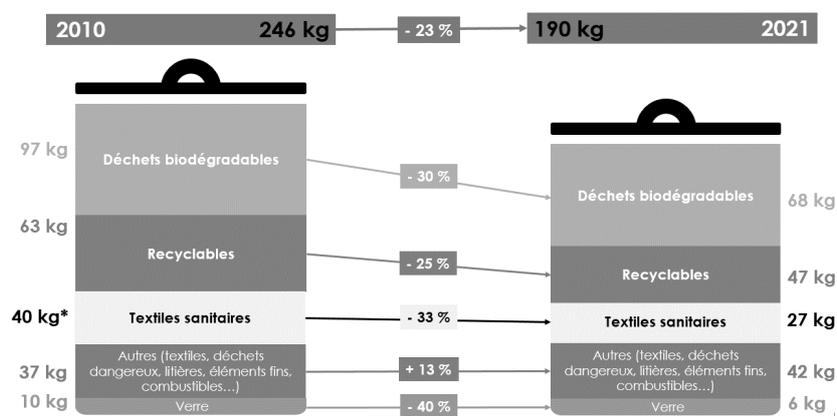
Les élus de Calitom viennent de décider de poursuivre les études autour d'un projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) reliée à un réseau de production énergétique qui pourrait être implanté sur l'ancien site de la Société Nationale des Poudres et Explosifs d'Angoulême à proximité d'industriels consommateurs de chaleur. Cette réflexion est envisagée en partenariat avec la CDC de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais.

*25/10/2022 : avis du Comité Syndical de Calitom,
18/10/2022 : avis de la Commission « Services Industriels et Infrastructures » de Calitom,
13/10/2022 : avis du Bureau Syndical de Calitom,
13/10/2022 : avis de la Conférence des Présidents d'EPCI de Charente.*

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE DES DECHETS CHARENTAIS

Les déchets résiduels issus des ménages sont intégralement enfouis. Ils représentent actuellement 90 000 tonnes de déchets non valorisables stockés. Ces déchets sont une ressource non négligeable pour fournir chaleur et électricité.

Toujours des déchets à prendre en charge



Bien que la quantité de déchets ait déjà diminué de 20%, que le tri des charentais soit exemplaire et que les ambitions en matière de prévention soient fortes pour les années à venir, il existera toujours une part de déchets résiduels à prendre en charge.

Catégories de déchets à traiter (Chiffres de 2021 - Charente)

« Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment. Ils doivent donc être éliminés. »


65 000 tonnes*
d'ordures ménagères
(sacs noirs)


20 000 tonnes*
non-encore valorisables
en déchèterie


5 000 tonnes*
de refus de tri
(17% d'erreurs dans les sacs jaunes)

Pour réduire les ordures ménagères, des progrès importants devront encore être réalisés :

- en poursuivant les actions de prévention des déchets,
- en améliorant le tri des restes alimentaires,
- en limitant les erreurs de tri,
- et par l'organisation réglementaire de la filière REP* réduisant les textiles sanitaires (protections hygiéniques, couches, lingettes...).

* Responsabilité Élargie des Producteurs (financement, organisation et mise en place de solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriés par les producteurs et distributeurs)

Actuellement, le traitement des déchets résiduels de la Charente repose exclusivement sur l'enfouissement. Grâce aux efforts de prévention, les tonnages d'ordures ménagères et de déchets non-valorisables ont déjà fortement chuté mais il restera toujours une part à prendre en charge. Calitom a décidé de réinterroger sur sa politique de traitement.

Des enjeux et des obligations pour la collectivité

La réglementation est de plus en plus stricte vis-à-vis de la mise en décharge. La Directive cadre des déchets et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte ont fixé l'obligation de réduire l'enfouissement :

- 50% de déchets enfouis en moins entre 2010 et 2025,
- 65% des déchets ménagers valorisés en 2025,
- 10% maximum des déchets produits enfouis en 2035.

Les capacités de traitement vont considérablement diminuer au cours des prochaines années. Le site d'enfouissement de Ste-Sévère est le dernier en exploitation sur le département et stocke actuellement 70 000 t/an. L'arrêté préfectoral qui régit le fonctionnement de ce centre d'enfouissement a prévu que sa capacité soit réduite à 40 000 t/an en 2025. Plusieurs sites de Nouvelle Aquitaine fermeront aussi d'ici 10 à 20 ans laissant certains territoires sans solutions locales de traitement.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va fortement peser sur les futurs budgets. Pour inciter à la prévention et au développement d'autres modes de traitement, la Loi de Finances 2019 va considérablement faire évoluer la TGAP au cours des prochaines années (cf graphique page 7). La dépendance à l'enfouissement et le recours à des installations extérieures de la Charente sont problématiques.

La délibération du 8 février 2022 : la sortie du tout-enfouissement

Rappel des **décisions prises à l'unanimité** par les élus du Comité Syndical de Calitom:

- Poursuivre la politique de prévention des déchets engagée depuis plusieurs années dans le respect de la réglementation et déterminer les quantités de déchets à prendre en charge une fois les objectifs atteints ;
- Abandonner, le plus rapidement possible, la technique de la mise en décharge ;
- Rétablir l'autonomie du syndicat en matière de traitement des déchets résiduels de la Charente en faisant prévaloir et en défendant l'intérêt général des charentais.

Pour réduire le coût des déchets et s'inscrire dans une logique environnementale plus vertueuse, il n'existe que deux solutions : produire moins de déchets résiduels et changer de mode de traitement. Accompagné par des bureaux d'études spécialisés, Calitom a engagé toutes les études préalables nécessaires afin de déterminer une solution pérenne, de haute performance environnementale et économiquement viable pour valoriser énergétiquement les déchets ménagers résiduels

Penser le besoin énergétique en premier lieu

Le modèle économique de la valorisation énergétique n'est plus basé sur la quantité de déchets.

Une solution de valorisation énergétique nécessite en amont de confirmer qu'il existe bien un besoin sur le territoire (chaleur notamment). Une étude technico-économique a identifié les principaux consommateurs d'énergie pouvant être alimentés en substitution de gaz naturel.

La mise en adéquation du besoin énergétique et du besoin de traitement a permis l'élaboration de plusieurs scénarios de valorisation adaptés à la situation charentaise et plus respectueux de l'environnement.

Cette approche permet de conserver les objectifs de prévention et de réduction des flux à long terme. L'installation n'est pas dimensionnée au regard des besoins actuels mais bien des besoins futurs. Ceci encourage la réduction des tonnages tout au long de la durée de vie de l'équipement final.

3 scénarios et 4 terrains analysés

Sur ces bases, un important travail de synthèse et de mise à jour des études déjà réalisées au cours de ces dernières années a été effectué. 3 scénarios de traitement des déchets résiduels et 4 terrains d'implantation ont été analysés et évalués.

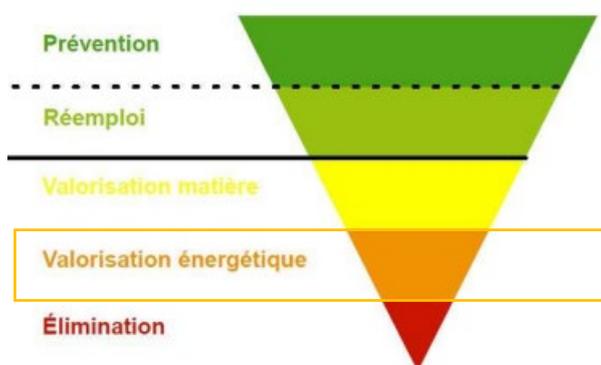
Critères : réglementation (cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, avec les textes nationaux et européens) - sociaux (emplois créés, conditions de travail, éventuelles nuisances) - environnement (impact local, emprise foncière, empreinte carbone...) - bilans de fonctionnement (valorisation matière, énergétique, évolutivité de l'installation, autonomie de traitement) - finances (investissement, coût de fonctionnement).

La solution la plus pertinente à affiner : la création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) en partenariat avec la CDC de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais sur l'ancien site de la Société Nationale des Poudres et Explosifs à Angoulême.

La valorisation énergétique présente de nombreux avantages pour le territoire et les charentais. Dans le contexte économique et réglementaire actuel, le développement d'équipements capables d'alimenter des réseaux de chaleur et de produire de l'énergie mérite d'être étudié avec intérêt.

Les bénéfices de la valorisation énergétique

1/ **Respecter la réglementation** européenne, nationale, régionale et le plan de prévention des déchets ménagers de la Charente – la hiérarchie de traitement des déchets privilégiant la prévention et la valorisation énergétique avant toute solution d'enfouissement.



2/ **Fournir une solution pérenne**, de haute performance environnementale et économiquement viable.

3/ **S'affranchir de la dépendance aux opérateurs** privés pour apporter une plus grande autonomie au territoire.

Des avantages avérés pour le territoire

Pour les industries locales : une démarche d'économie circulaire

La production énergétique obtenue par une unité de valorisation constitue une solution de substitution aux industries locales fortement dépendantes du gaz naturel. Cette énergie disponible à un prix stable et concurrentiel favorise le maintien des acteurs économiques et de leurs équipes sur le territoire. Ceci réduit également l'impact environnemental des activités économiques.

Pour un territoire d'activité et de vie

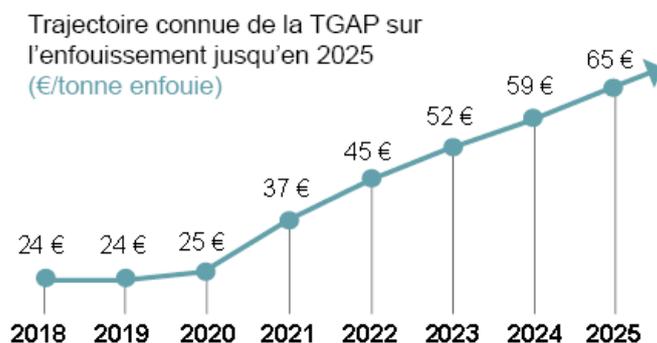
La valorisation énergétique des déchets est en capacité d'alimenter des quartiers résidentiels et de structures publiques comme le centre hospitalier d'Angoulême. Un projet d'unité de valorisation énergétique s'inscrit également pleinement dans la démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) de l'agglomération.

Calitom a consulté les collectivités « traitement » voisines du département de la Charente soumises aux mêmes problématiques afin d'envisager une réflexion commune sur une solution mutualisée de valorisation énergétique.

2 collectivités intéressées par un rapprochement

- La **communauté de communes de la Haute Saintonge** (entente intercommunale existante avec Calitom pour la gestion du centre de tri Atrion) environ 70 000 habitants
- Le **SMICVAL du Libournais**, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers, environ 205 000 habitants

Tout comme Calitom et de nombreuses collectivités en France, **ces deux collectivités anticipent une inflation importante des coûts de traitement** pour deux raisons majeures : une évolution sans précédent de la fiscalité via la TGAP et une situation de tension sur les capacités de traitement des centres d'enfouissement, essentiellement privés, de la région Nouvelle Aquitaine.



Afin d'aller plus avant dans la définition du scénario retenu, il est nécessaire de pouvoir vérifier différents points qui vont faire l'objet d'un travail avec le Département et la Région ainsi que d'études de faisabilité.

Conditions nécessaires au lancement de l'étude

- l'intégration au **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** de Nouvelle Aquitaine,
- les possibilités d'**accès au site de la SNPE** par une amélioration du réseau routier.

L'ouverture d'un dialogue pour construire le projet avec les acteurs

Démarche de concertation préalable en 2023

Toutes les parties prenantes seront associées. L'ouverture de ce dialogue permettra de présenter les données des premières études et de recenser l'opinion des charentais. Tous les acteurs pourront faire remonter leurs questions et/ou remarques afin que ces attentes puissent être intégrées au mieux à la définition du projet.

Dans le respect des dispositions réglementaires des articles R.121-2 et L.121-16 du Code de l'Environnement et selon les modalités et un calendrier qui seront prochainement déterminés par Calitom.

Une série d'études préalables à venir

Etudes géotechniques : pour définir correctement l'implantation de l'unité et déterminer les coûts au plus près du génie civil à réaliser.

Etudes Faune et Flore : sur la totalité du foncier disponible afin de déterminer la localisation qui présentera le moins d'impact sur l'environnement local.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition précise du projet avant toute demande d'autorisation d'exploiter ;

Ces études préalables et l'accompagnement nécessaire à la poursuite de ce projet sont estimés à un montant de **3 105 000 €HT sur les 3 années à venir qui sera réparti entre les 3 collectivités** partenaires au prorata des populations concernées de chaque territoire.

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers du département.

PRÉSIDENT : Michaël LAVILLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES : François FILIPPI

BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA COLLECTIVITÉ

- 45,6 millions € de dépenses de fonctionnement
- 10,9 millions € de dépenses d'investissement

CALITOM A EN CHARGE

- 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère,
- 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac,
- 29 déchèteries,
- 1 plateforme de compostage,
- 4 quais de transfert
- 1 recyclerie *La Boutique Calitom*
- 7 centres de stockage fermés.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

Parallèlement à ces missions, Calitom coordonne le programme de prévention et de réduction des déchets de la Charente avec l'ensemble des collectivités du département.

PLUS D'INFORMATION SUR

- www.calitom.com – facebook @calitom16
- www.jagispourreduire.com – instagram jagispourreduire